



Questions Culture et Formation

Par **Nuopal**, le **23/03/2021** à **18:08**

Bonjour à tous,

Alors voilà, j'ai des question à propos de l'"école" Culture et Formation, je sais qu'elle a déjà été traitée ici et je n'ai trouvé qu'un thread datant de 2011 de base et je n'ai pas osé poster un message dessus.

Je vous explique mon soucis :

Il y a 2 ans, j'ai naïvement souscrit à une formation à distance chez eux.

J'avais un petit travail d'enquêtrice vacataire ; une vie précaire mais de l'espoir.

Je commence ma formation tranquille ; fin 2018 mon père décède, je me sépare d'avec mon conjoint de l'époque, je retourne vivre chez ma mère, et de surcroît je n'ai plus aucun revenu. Au vu de ce qui me semble être un "cas d'urgence" j'entame la résiliation de cette fichue formation.

(Je ne me souviens plus si j'avais envoyé une lettre avec accusé de réception... Je crois que oui)

Le hic : ils ne veulent pas.

J'arrête donc de payer.

Et là débarque El Famoso Mr JOSEPH (qui de ce que j'ai lu sévi depuis longtemps).

Apeurée par les menaces (par mail, il n'a pas mon adresse actuelle) de ce dit Mister Joseph, j'accepte un "deal" de 20€/mois.

Ça fait donc 2 ans que je leur donne 20€ par mois quand je les ai et que donc de temps à autre je reçois des menaces de ce bon vieux Mr Joseph qui me pense avoir "cru faire l'économie de ma facture" (ce sont ses mots)

Il n'y a strictement jamais eu de suivi de Culture et Formation (je suis forcée de payer je suis sensée être élève du coup non ?)

A l'allure où ça va j'en ai encore pour 3 ans à les avoir sur mon dos et honnêtement je suis à

bout.

Le thread étant un peu vieux, les lois sont-elles les mêmes ?

J'arrête de les payer et fais la morte ?

Parce qu'honnêtement avec la COVID et tout ça je suis déjà dans une situation précaire financièrement et psychologiquement, d'où enfin mon post.

J'espère avoir une réponse...

En vous remerciant